

Tableau 1. Surveillance de la fibrose pulmonaire idiopathique : Nombre de cas, nombre de travailleurs employés, et rapports de risque dans chaque groupe d'industries

Code CTI *	Groupe d'industries	Nombre de cas	Nombre de travailleurs employés	Rapport de risque, HR (95% IC) †
1	Agriculture	16	27 045	0,91 (0,55, 1,48)
2/3	Forêts, pêche et piégeage	12	7 409	1,64 (0,93, 2,90)
4	Mines (y compris broyage), carrières et puits de pétrole	41	16 975	1,83 (1,34, 2,50)
5	Industries manufacturières	556	544 756	1,07 (0,96, 1,19)
6	Construction	150	169 579	1,05 (0,88, 1,25)
7	Transports, communications et autres services publics	130	159 895	0,93 (0,78, 1,12)
8	Commerce	246	347 992	1,04 (0,91, 1,19)
9	Finances, assurances et affaires immobilières	18	18 604	0,95 (0,59, 1,51)
10	Services socio-culturels, commerciaux et personnels	290	471 113	0,82 (0,71, 0,94)
11	Administration publique et défense	160	152 359	1,13 (0,95, 1,33)

* CTI : Classification type des industries (1970)

† Risque de développer la maladie dans un groupe donné par rapport à tous les autres

Tableau 2. Surveillance de la fibrose pulmonaire idiopathique : Nombre de cas, nombre de travailleurs employés, et rapports de risque dans chaque groupe de professions

Code CCDP *	Groupe professionnel	Nombre de cas	Nombre de travailleurs employés	Rapport de risque, HR (95% IC) †
11	Directeurs, administrateurs et personnel assimilé	18	26 201	0,88 (0,55, 1,40)
21	Travailleurs des sciences naturelles, techniques et mathématiques	13	22 211	0,73 (0,42, 1,26)
23	Travailleurs spécialisés des sciences sociales et secteurs connexes	13	24 536	1,07 (0,62, 1,86)
25	Membres du clergé et assimilés	0	112	—
27	Enseignants et personnel assimilé	29	41 002	0,96 (0,66, 1,40)
31	Personnel médical, techniciens de la santé et travailleurs assimilés	72	106 553	0,98 (0,76, 1,26)
33	Professionnels des domaines artistique et littéraire et personnel assimilé	12	12 453	1,88 (1,06, 3,32)
41	Personnel administratif et travailleurs assimilés	110	157 487	0,91 (0,75, 1,10)
51	Travailleurs spécialisés dans la vente	80	120 688	1,12 (0,89, 1,41)

61	Travailleurs spécialisés dans les services	235	289 125	1,01 (0,88, 1,17)
71	Agriculteurs, horticulteurs et éleveurs	22	39 795	0,86 (0,56, 1,30)
73	Pêcheurs, trappeurs et travailleurs assimilés	<5	448	—
75	Travailleurs forestiers et bûcherons	8	7 301	1,21 (0,60, 2,42)
77	Mineurs, carriers, foreurs de puits et travailleurs assimilés	25	9 408	2,11 (1,42, 3,14)
81	Travailleurs des industries de transformation (minéraux, métaux, chimiques)	68	64 951	1,29 (1,01, 1,64)
82	Travailleurs des industries de transformation (aliments, bois, textiles)	73	79 031	1,18 (0,93, 1,49)
83	Usineurs et travailleurs des secteurs connexes	143	156 151	0,95 (0,80, 1,13)
85	Travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation	266	267 522	1,03 (0,90, 1,18)
87	Travailleurs du bâtiment	175	174 623	1,05 (0,89, 1,23)
91	Personnel d'exploitation des transports	113	138 165	0,90 (0,74, 1,09)

93	Manutentionnaires et travailleurs assimilés, non classés ailleurs	111	123 954	1,14 (0,94, 1,39)
95	Autres ouvriers qualifiés et conducteurs de machines	26	22 446	1,13 (0,77, 1,67)
99	Travailleurs non classés ailleurs	145	174 331	1,07 (0,90, 1,27)
* CCDP: Classification canadienne descriptive des professions (1971)				
† Risque de développer la maladie dans un groupe donné par rapport à tous les autres				

Veillez noter que nos résultats peuvent différer de celles que nous avons publiés ou présentés. Cela peut être attribuer aux définitions que nous utilisons pour identifier les cas, aux approches méthodologiques et le suivi en cours de la cohort dans le système de surveillance.